

PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Direction de la Communication

Hôtel du Département
2 rue Paul-Louis Courier
CS 11200
24019 Périgueux Cedex

FICHE PRESSE	
Date : 13/01/2021	Objet : Contournement de Beynac : décision de la Cour administrative d'appel du 19 décembre 2019

Les actions entreprises par le Département de la Dordogne

23 décembre 2019 : Par lettre du 23 décembre 2019, le Département informe le Préfet qu'il se pourvoit devant le Conseil d'Etat, mais qu'il engage le processus de démolition des éléments construits de l'ouvrage du contournement de Beynac conformément à l'injonction prononcée par l'arrêt du 10 décembre 2019.

10 janvier 2020 : Publication au BOAPMC et au JOUE de l'avis d'appel public à la concurrence pour désigner un maître d'œuvre dans le cadre d'une procédure d'appel d'offres restreint.

12 mars 2020 : la Commission d'appel d'offres du Département retient la candidature de cinq bureaux d'études.

13 mars 2020 : Par lettre du 13 mars 2020, le Département informe le Préfet de la sélection des 5 candidats retenus dans le cadre de la procédure d'appel d'offres restreint de maîtrise d'œuvre pour la démolition.

16 mars 2020 : le dossier de consultation est transmis aux cinq candidats.

19 mai 2020 : visite du site des cinq candidats.

9 juin 2020 : remise des offres.

30 juin 2020 : Par lettre du 30 juin 2020, reçue le 10 juillet, le Préfet notifie au département l'arrêté préfectoral portant prescriptions relatives aux travaux de démolitions des éléments construits dans le cadre du projet de contournement du bourg de Beynac-et-Cazenac.

⇒ L'article 4 de l'arrêté institue un Comité de suivi environnemental des travaux de démolition avec des réunions tous les deux mois (03/08 - 28/09 - 23/11)

2 juillet 2020 : la Commission d'Appel d'Offres décide de retenir l'offre du groupement EGIS EAU, pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de remise en état des lieux.

10 juillet 2020 : Par lettre du 10 juillet 2020, le Département informe le Préfet de la Dordogne de l'avancement des procédures mises en œuvres pour la démolition et de la composition du comité de suivi environnemental.

23 juillet 2020 : Par lettres du 23 juillet 2020, le département convoque les membres du comité de suivi au 1^{er} comité de suivi des travaux de démolition le 3 août 2020.

3 août 2020 : La première réunion du Comité de suivi des travaux de démolition se tient. Il en est dressé un compte rendu.

28 septembre 2020 : La deuxième réunion du Comité de suivi des travaux de démolition se tient le 28 septembre 2020.

1^{er} décembre 2020 : revue de projet démolition avec EGIS